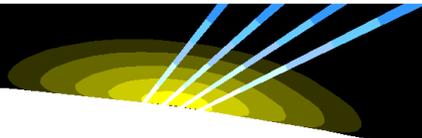




Industrie Canada Industry Canada



## **Vérification de suivi de l'état de préparation à l'an 2000 d'Industrie Canada**

**En date du 30 septembre 1999**

**Canada**

# TABLE DES MATIÈRES

|   |    |
|---|----|
| Sommaire .....  | 1  |
| <b>Introduction :</b>   |    |
| Contexte .....  | 4  |
| Objectifs .....   | 4  |
| Approche .....  | 5  |
| <b>Résultats :</b>  |    |
| <b>Introduction</b> .....   | 7  |
| <b>Objectif 1 : Faire le suivi de tous les éléments signalés en suspens dans le rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999.</b> .....  | 7  |
| <b>Recommandation 1 (surveillance des déclarations de conformité des fournisseurs importants)</b> .....   | 8  |
| <b>Recommandation 2 (processus d’approbation des déclarations de conformité d’Industrie Canada)</b> .....   | 9  |
| <b>Recommandation 3 (infrastructure TI : réseau étendu - documents manquants)</b> .....   | 10 |
| <b>Recommandation 4 (diligence raisonnable - documents manquants)</b> .....   | 11 |
| <b>Recommandation 5 (note de service d’approbation - SIFM)</b> .....  | 11 |
| <b>Objectif 2 : Vérifier la liste des dépendances internes et des interfaces externes pour évaluer leur progrès et leur état</b> .....  | 12 |
| <b>Objectif 3 : Au moyen des procédures définies dans la vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999, effectuer une vérification détaillée de deux systèmes essentiels, de deux applications d’impact élevé à petite échelle, de deux directions générales et d’une région</b> ..... | 15 |
| <b>Recommandation 6 (Strategis - (Système d’information ministériel - documents justificatifs manquants)</b> .....  | 16 |
| <b>Recommandation 7 (Gestion du spectre - documents justificatifs manquants)</b> .....  | 16 |
| <b>Recommandation 8 (Premières nations de Rescol - documents manquants)</b> .....   | 18 |

## Sommaire

### Contexte

Au début de l'année 1999, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation (DGVE) a mené une vérification de l'état de préparation à l'an 2000 d'Industrie Canada afin de donner à la haute direction l'assurance qu'Industrie Canada a pris toutes les mesures possibles pour être prêt au passage à l'an 2000. Le rapport de vérification daté du 1<sup>er</sup> mars 1999 tirait la conclusion qu'Industrie Canada était bien avancé dans ses préparations à l'an 2000, en plus de donner plusieurs recommandations visant à améliorer l'état d'avancement des préparatifs. La présente vérification constitue un suivi du rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999.

### Résultats

Industrie Canada a pratiquement terminé la phase de préparation du Projet de l'an 2000. À l'heure actuelle, le ministère s'occupe de la phase de validation des plans de continuité des opérations (PCO) qui devrait prendre fin le 15 octobre 1999.

Voici un sommaire des résultats liés à chacun des trois objectifs de vérification du présent rapport :

**Objectif 1 : Faire le suivi de tous les éléments signalés en suspens dans le rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999.**

*On a réglé tous les éléments signalés en suspens dans le Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999. D'après les observations notées lors de la vérification de suivi, on a fait les recommandations suivantes pour améliorer l'état de préparation à l'an 2000 :*

1. Tel qu'il est indiqué dans le rapport « Vérification de la méthodologie utilisée pour le Plan de continuité des opérations », daté du 4 octobre 1999, le Bureau du projet de l'an 2000 devrait mettre en oeuvre des procédures pour veiller à ce que les gestionnaires responsables surveillent les déclarations de conformité de leurs fournisseurs importants. De cette façon, on pourra assurer qu'aucun changement susceptible de nuire à l'état de préparation à l'an 2000 ne soit apporté aux déclarations de conformité (se reporter à 2.2.2.).
2. Il faudrait clarifier le processus d'approbation des déclarations de conformité d'Industrie Canada. Tous les gestionnaires responsables devraient être informés de la façon de procéder pour la préparation, l'approbation et l'émission des déclarations de conformité. Nous recommandons que les Services juridiques examinent les déclarations de conformité (se reporter à 2.2.3).

3. Infrastructure TI : le personnel technique du réseau étendu devrait vérifier la conformité au système de désignation réparti (DNS), fourni par les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI), et mettre à jour la documentation de conformité en conséquence. Il est nécessaire de revoir la conformité au DNS fourni par les SGTI et de mettre à jour la documentation afin de refléter l'état actuel (se reporter à 2.2.6.1.).
4. Selon les exigences de diligence raisonnable, il faut une documentation pour toute décision importante relative à n'importe quelle application.
5. Il faut mettre à jour les documents de conformité afin de refléter l'état de l'interface de l'Environnement d'affaires électronique (EAE) à Strategis et afin d'appuyer la décision de tester un nombre limité de dates (se reporter à 2.2.6.3.).

Il faut également ajouter au dossier de conformité relatif à l'infrastructure TI les raisons pour lesquelles on a décidé de ne pas tester les dates obligatoires : le réseau étendu (WAN) (se reporter à 2.2.6.1.) et le Système de gestion du spectre (SGS) (se reporter à 2.4.2.).

6. Le Bureau du projet de l'an 2000 devrait assurer le suivi de la note de service à être signée par le gestionnaire du projet du Système intégré des finances et du matériel (SIFM) (se reporter à 2.2.6.4.).

**Objectif 2 : Vérifier la liste des dépendances internes et des interfaces externes pour évaluer leur progrès et leur état.**

*Après avoir identifié et évalué les dépendances internes, on a partagé les renseignements sur les dépendances communes dans l'ensemble du ministère, au besoin. Ce travail est maintenant terminé (se reporter à 2.3.1.).*

*L'évaluation des interfaces externes est presque terminée. Des 20 interfaces externes identifiées, on doit terminer des résultats de test avec quatre d'entre elles et en rendre compte au Bureau du projet de l'an 2000 (se reporter à 2.3.1.4.).*

**Objectif 3 : Au moyen des procédures définies dans la vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999, effectuer une vérification détaillée de deux systèmes essentiels, de deux applications d'impact élevé à petite échelle, de deux directions générales et d'une région.**

*Cette vérification confirme qu'on a suivi les procédures de préparation pour l'échantillon sélectionné, sauf pour les éléments en suspens qui doivent être complétés selon les recommandations suivantes :*

7. Le gestionnaire du projet An 2000 de Strategis (Système d'information ministériel) devrait fournir la documentation appropriée au Bureau du projet de l'an 2000 une fois qu'on aura décidé quel CD-ROM devrait être appuyé par la collection bibliothécaire de Strategis (se reporter à 2.4.1.).
8. Le Bureau du projet de l'an 2000 devrait assurer un suivi avec le personnel de la gestion du spectre pour obtenir une lettre de conformité à l'an 2000 relativement à l'interface externe avec la Banque Toronto-Dominion (se reporter à 2.4.2.).
9. Le Bureau du projet à l'an 2000 devrait assurer un suivi avec le projet Premières nations de Rescol pour veiller à ce que toutes les questions de préparations en suspens soient réglées et à ce qu'on présente un ensemble de documents exhaustifs de l'an 2000 à l'agent du projet pour la vérification de l'assurance de la qualité (se reporter à 2.4.3.).

## **1.0 INTRODUCTION**

### **1.1 Contexte**

Au début de l'année 1999, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation (DGVE) a mené une vérification de l'état de préparation à l'an 2000 d'Industrie Canada afin de donner à la haute direction l'assurance qu'Industrie Canada a pris toutes les mesures possibles pour être prêt au passage à l'an 2000.

Tel qu'il est indiqué dans le rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999, on avait mis en place un cadre de contrôle de la gestion pour gérer le projet An 2000 au sein du ministère, surveiller l'état de préparation du ministère et rendre compte de l'état à la haute direction sur une base mensuelle. Chacun des 41 systèmes essentiels ministériels étaient cotés de façon à indiquer le progrès vers l'état de préparation à l'an 2000 jusqu'à la date cible du 31 décembre 1998. De plus, on a identifié les applications d'impact élevé à petite échelle et on a évalué leurs répercussions au cours du dernier trimestre de 1998-1999 et du premier trimestre de 1999-2000.

À la date limite du 31 décembre 1998, on a demandé à chaque chef de direction générale de signer l'état de préparation à l'an 2000 en répondant à 56 questions pertinentes dans la Trousse de conformité d'Industrie Canada. Ces réponses devaient être appuyées par des relevés récapitulatifs envoyés à l'agent du Projet de l'an 2000 et devaient énumérer en détail les documents justificatifs conservés dans les dossiers des directions générales.

Ce ne sont pas tous les systèmes essentiels, directions générales et régions qui ont signé à la date limite du 31 décembre 1998. Le rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999 a reconnu qu'il fallait effectuer plus de travail en vue de démontrer l'état de préparation et la diligence raisonnable qui s'y rattache. En outre, le rapport indiquait que le Bureau du projet de l'an 2000 avait l'intention d'évaluer les risques liés aux systèmes ayant des dépendances internes et/ou des interfaces externes.

Le présent rapport constitue un suivi du rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999.

### **1.2 Objectifs**

En septembre 1999, la Direction générale de la vérification et de l'évaluation a mené un suivi de la vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999 concernant l'état de préparation à l'an 2000 d'Industrie Canada afin de donner une assurance plus poussée à la haute direction qu'Industrie Canada a pris toutes les mesures possibles pour être prêt au passage à l'an 2000. Les objectifs du rapport de suivi consistaient à :

- faire le suivi de tous les éléments signalés en suspens dans le rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999;

- vérifier la liste des dépendances internes et des interfaces externes pour évaluer leur progrès et leur état; et
- au moyen des procédures définies dans la vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999, effectuer une vérification détaillée de deux systèmes essentiels, de deux applications d'impact élevé à petite échelle, de deux directions générales et d'une région.

### **1.3 Approche**

Afin d'atteindre les objectifs susmentionnés, on a mené des entrevues et examiné des documents clés.

On a effectué les entrevues avec l'équipe du Bureau du projet de l'an 2000 et, au besoin, avec les gestionnaires responsables des systèmes ou des groupes de systèmes importants.

Voici les principaux documents qui ont fait l'objet de l'examen :

- le rapport de vérification de l'état de préparation à l'an 2000 d'Industrie Canada en date du 1<sup>er</sup> mars 1999
- carte de rapport d'Industrie Canada (du Secrétariat du Conseil du Trésor) : juillet 1999
- feuille de calcul de l'état de préparation à l'an 2000 d'Industrie Canada
- état de préparation à l'an 2000 des systèmes essentiels (au 14 janvier 1999)
- répertoire des applications d'impact élevé à petite échelle
- courriel relatif à la vérification juridique des déclarations de conformité d'Industrie Canada
- résumé de l'état de l'équipement scientifique d'Industrie Canada
- rapport sur l'équipement de bureau d'Industrie Canada
- atelier An 2000 d'Industrie Canada
- questions An 2000 d'Industrie Canada et liste des « choses à faire »
- réunion du Comité directeur sur la continuité des opérations en prévision de l'an 2000 -  
Ordre du jour
- modèle des plans de contingence An 2000 pour les systèmes essentiels
- PCO-An 2000 pour le Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce (NUANS)
- PCO-An 2000 pour la constitution en société, la diffusion et les services connexes
- modèle de planification de la continuité pour les fonctions opérationnelles essentielles
- atelier An 2000 sur le plan de continuité des opérations - brochures
- questions fréquemment posées sur les PCO et la planification de contingence des systèmes essentiels
- « Trousse » d'assurance de la qualité An 2000 pour le Bureau du projet de l'an 2000 qui représentait l'Infrastructure TI (réseau étendu), le Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce (NUANS), l'Environnement d'affaires électronique (EAE), le Système intégré des finances et du matériel (SIFM),

*Industrie Canada*

*Vérification de suivi de l'état de préparation à l'an 2000*

Strategis, le Système de gestion du spectre (SGS), COMPASS, la Direction générale du contrôleur, la Direction générale des corporations et la région du Québec.

## 2.0 RÉSULTATS

### 2.1 Introduction

Le Bureau du projet de l'an 2000 a mené à bien sa vérification de l'assurance de la qualité de 41 systèmes essentiels. Par ailleurs, il a presque terminé une vérification similaire, quoique moins détaillée, de 69 applications d'impact élevé à petite échelle. Grâce aux exercices de contingence et de reprise des opérations en prévision de l'an 2000, le nombre des systèmes essentiels et des applications d'impact élevé à petite échelle a diminué respectivement à 39 et à 50.

### 2.2 Objectif 1 : **Faire le suivi de tous les éléments signalés en suspens dans le rapport du 1<sup>er</sup> mars 1999.**

#### Sommaire des résultats

*On a réglé tous les éléments signalés en suspens dans le Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999. D'après les observations notées lors de la vérification de suivi, on a fait les recommandations suivantes pour améliorer l'état de préparation à l'an 2000.*

Les sous-sections suivantes portent sur l'état, les résultats et les recommandations pour chacune des sept recommandations formulées dans le rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999.

#### 2.2.1 **Recommandation n° 1 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que l'on veuille à ce que les systèmes identifiés comme des applications d'impact élevé à petite échelle soient gérés et surveillés comme des systèmes essentiels. »**

Les applications d'impact élevé à petite échelle sont gérées et surveillées avec le même processus que celui pour les applications critiques. On utilise une série de critères moins sévères pour tester les applications, ce qui est acceptable vu le niveau de risque moins élevé pour ces applications.

Les questions identifiées par le Bureau du projet de l'an 2000 sont documentées, surveillées et suivies sur une base périodique.

#### 2.2.2. **Recommandation n° 2 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que le Bureau du projet continue d'effectuer les fonctions d'assurance de la qualité et de surveillance jusqu'à ce que tous les domaines soient approuvés comme prêts pour l'an 2000. Cela permettra d'assurer que les étapes principales soient menées à bien pour appuyer l'état de préparation à l'an 2000 de tous les systèmes essentiels; des applications**

**d'impact élevé à petite échelle; des directions générales et des régions qui n'ont pas été approuvées au 31 décembre 1998. »**

Les vérificateurs ont conclu que l'assurance de la qualité et les processus de surveillance continuent de fonctionner. Ils sont parvenus à cette conclusion après avoir vérifié les documents pour les systèmes essentiels qui n'étaient pas encore signés au moment de la vérification effectuée au début de 1999 et après avoir mené des discussions avec l'équipe du Bureau du projet de l'an 2000. Les quatre systèmes essentiels sont les suivants : l'Infrastructure TI - réseau étendu, le Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce, l'Environnement d'affaires électronique et le Système intégré des finances et du matériel.

Il faut continuer de surveiller les importants fournisseurs pour qu'aucun changement susceptible de nuire à l'état de préparation à l'an 2000 ne soit apporté aux déclarations de conformité. On enregistre les cas où les vendeurs ont récemment révisé leurs déclarations de conformité. Par conséquent, le Bureau du projet de l'an 2000 a transmis un courriel à tous les coordinateurs de l'an 2000 au sein du ministère, les invitant à revoir les déclarations de conformité reçues précédemment. Il n'existe aucun processus en place pour vérifier si les directions générales surveillent l'état des déclarations de conformité de leurs fournisseurs.

**Recommandation 1** (*présent rapport*)

Tel qu'il est indiqué dans le rapport « Vérification de la méthodologie utilisée pour le Plan de continuité des opérations », daté du 4 octobre 1999, le Bureau du projet de l'an 2000 devrait mettre en oeuvre des procédures pour veiller à ce que les gestionnaires responsables surveillent les déclarations de conformité de leurs fournisseurs importants. De cette façon, on pourra assurer qu'aucun changement susceptible de nuire à l'état de préparation à l'an 2000 ne soit apporté aux déclarations de conformité.

**2.2.3 Recommandation n° 3 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que les déclarations publiques sur l'état de préparation à l'an soient examinées par les Services juridiques pour minimiser les responsabilités potentielles. »**

La vérification précédente avait révélé une responsabilité potentielle envers les déclarations de conformité à l'an 2000 à la suite d'une certification An 2000 sur un site Web d'Industrie Canada. On a demandé aux Services juridiques d'examiner les modalités de responsabilité pour le ministère, chose qu'ils ont accepté de faire. Ils ont ultérieurement approuvé la déclaration.

À ce jour, aucune communication n'a été transmise aux directions générales pour les guider à recevoir l'approbation des Services juridiques avant de publier des déclarations de certification sur leurs sites Web et dans les autres documents.

Le Bureau du projet de l'an 2000 maintient que les demandes de déclarations de certification An 2000 entrent dans les fonctions des secteurs, car ils sont responsables des communications avec leurs clients. Dans chaque secteur, le ou les représentants de services juridiques seraient alors responsables d'approuver toute déclaration de certification.

**Recommandation 2** (*présent rapport*)

Il faudrait clarifier le processus d'approbation des déclarations de conformité d'Industrie Canada. Tous les gestionnaires responsables devraient être informés de la façon de procéder la préparation, l'approbation et l'émission des déclarations de conformité. Nous recommandons que les Services juridiques examinent les déclarations de conformité.

**2.2.4. Recommandation n° 4 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que l'on documente et réalise des plans pour suivre de près les hypothèses et les composants dépendants internes pour chaque fonction opérationnelle. Cela pourrait comprendre la possibilité d'interrelier les hypothèses et les dépendances internes pour chaque fonction opérationnelle. »**

D'après la vérification de renvoi effectuée par le Bureau du projet de l'an 2000 et notre travail de vérification, nous croyons n'avoir négligé aucune application essentielle et aucune application d'impact élevé à petite échelle.

**2.2.5. Recommandation n° 5 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que l'on continue les plans pour évaluer les risques impliqués dans les interfaces externes des applications d'impact élevé à petite échelle. »**

Puisque le Bureau du projet de l'an 2000 n'a pas fait de différence entre les interfaces externes pour les applications d'impact élevé à petite échelle et les autres biens, nous rendrons compte de nos résultats de suivi relatifs à cette recommandation dans la section 2.3, sous l'objectif 2, « Vérifier la liste des dépendances internes et des interfaces externes pour évaluer leur progrès et leur état. »

## **2.2.6 Recommandation n° 6 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que l'on continue d'évaluer l'intégrité des essais menés dans tous les domaines qui n'ont pas été approuvés au 31 décembre 1998. »**

Nous avons examiné les documents fournis dans le cadre de la vérification du 1er mars 1999 et les documents de conformité fournis au Bureau du projet de l'an 2000 relativement aux quatre applications critiques non signées au 31 décembre 1998. Voici les applications critiques en question :

- Infrastructure TI : réseau étendu (WAN)
- Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce (NUANS)
- Environnement d'affaires électronique (EAE)
- Système intégré des finances et du matériel (SIFM)

Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats pour chacune de ces applications.

### ***2.2.6.1. Infrastructure TI : réseau étendu (WAN)***

Bien qu'identifié comme un système critique, les essais n'ont pas englobé les dates obligatoires tel qu'il est identifié dans la trousse de conformité à l'an 2000. Il n'y a aucun document pour appuyer la décision de tester moins de dates d'essai obligatoires. Du point de vue de la diligence raisonnable, il faut consigner au dossier les documents appuyant le bien-fondé de ne pas tester toutes les dates obligatoires.

Le WAN a été signé comme étant conforme, mais la documentation fournie indique que le système de désignation réparti (DNS), assuré par les SGTI, n'a pas été certifié comme étant conforme à l'an 2000.

### **Recommandation 3 (*présent rapport*)**

Infrastructure TI : le personnel technique du réseau étendu devrait vérifier la conformité au système de désignation réparti (DNS), fourni par les Services gouvernementaux de télécommunications et d'informatique (SGTI), et mettre à jour la documentation de conformité en conséquence. Il est nécessaire de revoir la conformité au DNS fourni par les SGTI et de mettre à jour la documentation afin de refléter l'état actuel.

Se reporter à la recommandation 4, Section 2.2.6.3, pour les documents manquants relatifs aux exigences de diligence raisonnable.

### **2.2.6.2      *Système informatisé pour la recherche de dénominations sociales et de marques de commerce (NUANS)***

Dans le cadre de l'essai de l'application, on n'a pas utilisé certaines des dates d'essai obligatoires à l'an 2000, mais on a ajouté les documents justificatifs de cette décision au dossier de conformité.

### **2.2.6.3      *Environnement d'affaires électronique (EAE)***

D'après la documentation de conformité, on a identifié une interface de l'EAE à Strategis qui n'était pas conforme à l'an 2000. Étant donné que l'EAE et Strategis sont terminés et signés, il faudra mettre à jour la documentation identifiant l'interface de l'EAE à Strategis pour refléter la conformité.

Certaines des dates d'essai An 2000 n'ont pas été testées, car on a décidé que cela n'était pas nécessaire à cause des autres certifications.

### **Recommandation 4 (présent rapport)**

Selon les exigences de diligence raisonnable, il faut une documentation pour toute décision importante relative à n'importe quelle application.

Il faut mettre à jour les documents de conformité afin de refléter l'état de l'interface de l'Environnement d'affaires électronique (EAE) à Strategis et afin d'appuyer la décision de tester un nombre limité de dates.

Il faut également ajouter au dossier de conformité relatif à l'infrastructure TI les raisons pour lesquelles on a décidé de ne pas tester les dates obligatoires : le Réseau étendu (WAN) (se reporter à 2.2.6.1.) et le Système de gestion du spectre (SGS) (se reporter à 2.4.2.).

### **2.2.6.4.      *Système intégré des finances et du matériel (SIFM)***

Il n'y avait aucune note de service signée par le directeur général en ce qui concerne la documentation de conformité pour ce système.

### **Recommandation 5 (présent rapport)**

Le Bureau du projet de l'an 2000 devrait assurer le suivi de la note de service à être signé par le Gestionnaire du projet du Système intégré des finances et du matériel (SIFM).

### **2.2.7 Recommandation n° 7 du Rapport de vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999**

**« Que l'on continue de surveiller les efforts et y participer en vue d'élaborer des plans d'urgence pour les fonctions opérationnelles individuelles pour assurer que les plans sont bien élaborés de façon à correspondre aux divers impacts d'échec. De plus, les plans d'urgence doivent traiter tous les composants utilisés pour assurer la prestation de la fonction, p. ex, le matériel, les applications, les interfaces externes, les dépendances internes et l'infrastructure. Les plans d'urgence doivent être mis à l'épreuve et le personnel doit être formé pour veiller à ce que les plans soient exécutés efficacement au besoin. »**

Cette recommandation est bien observée car le secrétaire général a entamé le processus de Planification de la continuité des opérations (PCO) au sein d'Industrie Canada. À cette fin, on a créé des modèles pour aider les directions générales à préparer des Plans de continuité des opérations pour les systèmes essentiels, ainsi que pour leurs fonctions opérationnelles essentielles. À l'heure actuelle, on est sur le point d'achever le travail lié à la phase de validation des plans de continuité des opérations. Cette phase devrait prendre fin le 15 octobre 1999.

On rend compte de l'état des PCO sur une base mensuelle au Groupe directeur sur la continuité des opérations en prévision de l'an 2000, au moyen de feuilles d'état qui utilisent un code couleur similaire à celui utilisé pour le rapport de l'état des systèmes essentiels.

La Direction générale de la vérification et de l'évaluation a terminé la première phase de la vérification de la méthodologie utilisée pour les PCO et a produit un rapport sur les résultats.

### **2.3 Objectif 2 : Vérifier la liste des dépendances internes et des interfaces externes pour évaluer leur progrès et leur état.**

#### **Sommaire des résultats**

*Après avoir identifié et évalué les dépendances internes, on a partagé les renseignements sur les dépendances communes dans l'ensemble du ministère, au besoin. Ce travail est maintenant terminé.*

*L'évaluation des interfaces externes est presque terminée. Des 20 interfaces externes identifiées, on doit terminer des résultats de test avec quatre d'entre elles et en rendre compte au Bureau du projet de l'an 2000.*

### **2.3.1. Dépendances internes**

Pour évaluer le progrès et l'état des dépendances internes, nous avons examiné le processus d'assurance de la qualité et le travail achevé pour les dépendances communes et les dépendances de fournisseur indiquées ci-dessous.

#### **2.3.1.1. Assurance de la qualité**

Le Bureau du projet de l'an 2000 maintient une liste des renseignements récapitulatifs sur les systèmes essentiels ainsi qu'une liste des applications d'impact élevé à petite échelle. La liste des systèmes essentiels identifie plusieurs catégories de dépendances de traitement, dont le type de plate-forme, le type de base de données et fournit des commentaires sur les mesures de conformité requises et l'état de signature. La liste des applications d'impact élevé à petite échelle identifie, pour sa part, l'utilisation des champs de date, la catégorie de risque An 2000 de l'application et donne des commentaires sur l'essai et la certification de l'application.

Le Bureau du projet de l'an 2000 maintient également une liste de travail sur les interfaces externes, qui est tenue indépendamment des autres listes.

Les données du Bureau du projet sur les dépendances internes et les interfaces externes ont été recueillies à partir des réponses aux 56 questions de la trousse de conformité An 2000, portant sur l'objet et la fonctionnalité des biens.

#### **2.3.1.2. Dépendances communes**

Le Bureau du projet de l'an 2000 a fourni un soutien au ministère pour confirmer l'état de préparation des dépendances communes. Dans le cadre de cet effort, les propriétaires de système ont été encouragés, de vive voix et par écrit, à documenter leurs hypothèses sur l'état de préparation à l'an 2000 des dépendances communes, telles que l'infrastructure TI d'Industrie Canada (par ex., LAN, WAN, courriel).

D'après la documentation sur les dépendances communes et les ressources disponibles au Bureau du projet, une décision a été faite pour appuyer le ministère en ce qui concerne trois domaines des dépendances An 2000 : l'équipement de bureau commun, l'équipement scientifique commun et les logiciels.

Le Bureau du projet de l'an 2000 a préparé une liste de l'équipement de bureau commun qui est conforme à l'an 2000. La liste a été distribuée par le ministère.

Le Bureau du projet de l'an 2000 a également préparé une liste de l'équipement scientifique commun qui est conforme à l'an 2000. La liste a aussi été distribuée par le ministère.

Par ailleurs, le Bureau du projet a décidé de ne pas compiler une liste des logiciels communs. En raison de l'effort nécessaire pour fournir ce niveau d'appui (c.-à-d., le Bureau du projet compte actuellement un personnel de deux personnes), on a décidé que les directions générales devraient entreprendre et coordonner leurs propres efforts. Le Bureau du projet de l'an 2000 a facilité le travail.

### **2.3.1.3. Dépendances de fournisseur**

Les instructions relatives à la planification de continuité des opérations (POC) ont souligné, en partie, l'importance de confirmer l'état de préparation des principaux fournisseurs et dépendances pour les besoins de la continuité des opérations. Les instructions verbales ont indiqué que la préparation et l'effort dépendaient : du niveau d'importance de cette source dans la continuité de la fonction opérationnelle; l'échec du fournisseur ou de la dépendance; et le contrôle exercé sur cette source.

L'équipe du Bureau du projet fournira des conseils continus et un encadrement aux directions générales en ce qui concerne le niveau d'effort jugé adéquat pour vérifier et documenter l'état de préparation des principaux fournisseurs et dépendances.

### **2.3.1.4. Interfaces externes**

L'évaluation des interfaces externes est presque terminée. Des 20 interfaces externes identifiées, on doit terminer des résultats de test avec quatre d'entre elles et en rendre compte au Bureau du projet de l'an 2000.

Une « interface externe » désigne un transfert direct des données entre toute application d'Industrie Canada (c.-à-d., critique ou impact élevé à petite échelle) et un organisme externe. Dans les listes d'interface externe, on retire les interfaces de système qui se produisent à l'intérieur du ministère et celles qui ne sont pas des applications directes aux échanges d'application. Seules les interfaces externes sont surveillées et évaluées par le Bureau du projet de l'an 2000.

Le Bureau du projet de l'an 2000 a mis en oeuvre un processus à trois étapes pour évaluer les risques associés aux interfaces externes. Le processus se présente comme suit :

- assurer que le propriétaire de l'application ou du système a répondu aux 56 questions du sondage sur l'an 2000;
- examiner la trousse de conformité et d'essai An 2000 préparée pour le Bureau du projet de l'an 2000; et
- mener des entrevues de suivi avec les gestionnaires responsables et le personnel pour évaluer les risques et la réduction des risques pour chaque interface externe.

**2.4 Objectif 3 : Au moyen des procédures définies dans la vérification du 1<sup>er</sup> mars 1999, effectuer une vérification détaillée de deux systèmes essentiels, de deux applications d'impact élevé à petite échelle, de deux directions générales et d'une région.**

Les échantillons sélectionnés sont indiqués ci-dessous.

Voici les deux systèmes essentiels sélectionnés :

- Strategis
- Système de gestion du spectre

Voici les applications d'impact élevé à petite échelle que l'on a sélectionnées :

- Premières nations de Rescol
- COMPASS

Par ailleurs, on a également sélectionné les directions générales des corporations et du contrôleur, ainsi que la Région du Québec.

Vous trouverez ci-dessous les résultats de la vérification pour chaque échantillon sélectionné.

**2.4.1. *Strategis***

Strategis est un site internet accessible au public par le World Wide Web. La mission de Strategis est de fournir aux Canadiens un accès en ligne à des ressources d'information pertinentes aux consommateurs et aux entreprises.

Nous avons examiné les documents fournis par le Bureau du projet de l'an 2000 et avons discuté avec celui-ci. On n'a identifié aucune question importante à la suite de la vérification. Du point de vue de la diligence raisonnable, certains aspects nécessitaient plus de documents officiels.

Les documents indiquaient que la collection bibliothécaire des CD-ROM (100 CD) devait être retirée ou remplacée par des produits WEB d'ici le 31 janvier 1999. Cela n'a pas encore été réalisé à ce jour. À la suite des discussions avec le Bureau du projet de l'an 2000, les vérificateurs ont été informés de la décision d'éliminer seulement un CD.

**Recommandation 6** (*présent rapport*)

Le gestionnaire du projet An 2000 de Strategis pour le Système d'information ministériel devrait fournir la documentation appropriée au Bureau du projet de l'an 2000 une fois qu'on aura décidé quel CD-ROM devrait être appuyé par la collection bibliothécaire de Strategis.

**2.4.2. Système de gestion du spectre (SGS)**

Le Système de gestion du spectre est une collection d'applications nécessaires pour réglementer et administrer toutes les fréquences de télécommunications au Canada.

Les vérificateurs ont examiné les documents fournis au Bureau du projet de l'an 2000 et ont discuté de l'information avec celui-ci. On n'a identifié aucune question importante à la suite de la vérification.

Du point de vue de la diligence raisonnable, certains aspects nécessitaient plus de documents officiels. L'essai de Strategis n'a pas couvert toutes les dates obligatoires tel qu'il est identifié dans la trousse de conformité à l'an 2000. On a donné les raisons relatives à la décision de ne pas tester toutes les dates pour certaines dates seulement. Il faut ajouter cette information manquante au dossier.

Au moment du présent rapport, trois interfaces externes n'étaient pas encore conformes à l'an 2000 car les groupes qui recevaient les dossiers d'extraction de SGS n'avaient pas terminé leur conversion à l'an 2000 pour être en mesure d'accepter une année à quatre chiffres. Pour l'interface de l'Union internationale des télécommunications (UIT), les documents indiquaient qu'aucune conversion ne serait terminée avant janvier 2000. Les dates ne poseront pas de problème car le fichier ne contient pas de dates historiques. La même situation s'applique à l'interface aux organismes de US Spectrum Management. L'interface à la Banque Toronto-Dominion (TD) a été rendue conforme, mais la Banque TD n'effectuera aucun test du fichier pour assurer la conformité. On a demandé au personnel du SGS d'obtenir une lettre de la Banque TD qui confirme la conformité à l'an 2000, mais on n'a pas encore reçu de réponse.

**Recommandation 7** (*présent rapport*)

Le Bureau du projet de l'an 2000 devrait assurer un suivi avec le personnel de la gestion du spectre pour obtenir une lettre de conformité à l'an 2000 relativement à l'interface externe avec la Banque Toronto-Dominion.

Se reporter à la recommandation 4, Section 2.2.6.3, pour les documents manquants relatifs aux exigences de diligence raisonnable.

### **2.4.3 Premières nations de Rescol**

Premières nations de Rescol est une initiative d'Industrie Canada qui vise à brancher toutes les écoles et les bibliothèques à l'autoroute de l'information. Premières nations de Rescol aident les écoles des premières nations à se brancher à Internet, en vertu de la compétence fédérale, par le biais de la technologie satellite DirecPC.

Les vérificateurs ont examiné les documents fournis au Bureau du projet de l'an 2000 et ont discuté de l'information avec celui-ci. Cette application n'a pas été signée et comporte des tâches en suspens dont les suivantes :

- Aucune documentation de conformité à l'an 2000 (rapport de stratégie de conformité, rapport de résumé de tests, note de service signée par le directeur général) n'a été fournie au Bureau du projet de l'an 2000.
- Les seuls documents transmis au Bureau du projet de l'an 2000 sont les rapports d'étape aux Premières nations de Rescol qui énumèrent les tâches en suspens et les lettres de conformité reçues pour l'équipement de satellite. Le Bureau du projet croit que cette application est sous contrôle, mais il surveillera le remplacement et/ou la mise à niveau des stations de travail, ainsi que l'ensemble des documents requis qu'il faudra lui envoyer.

L'état actuel de l'initiative Premières nations de Rescol se présente sous la forme des composants suivants :

#### **2.4.3.1. Matériel de satellite**

Le personnel des Premières nations de Rescol a reçu une lettre de conformité à l'an 2000 qui déclare que le matériel de satellite est conforme. Vu la complexité du matériel et la difficulté de mettre sur pied un environnement d'essai, le personnel des Premières nations de Rescol ne testera pas ce composant du système.

#### **2.4.3.2. Logiciels de communication**

Premières nations de Rescol utilise des logiciels de série pour communiquer par satellite. Le personnel des Premières nations de Rescol examinera les déclarations de conformité de fournisseurs, en plus d'effectuer un essai du logiciel.

### **2.4.3.3. Stations de travail**

Un grand nombre des stations de travail utilisées sur divers sites à distance ont échoué le test de la conformité à l'an 2000 d'Industrie Canada en utilisant l'utilitaire YMARK2000.EXE de NSTL. Dans presque tous les cas, l'échec était attribuable à l'incapacité du BIOS des stations de travail à faire passer la date de siècle de « 19 » à « 20 ». À cet égard, on dispose d'une simple correction. Pour que les stations de travail fonctionnent normalement au 4 janvier 2000, les étudiants poursuivant leurs études recevront la directive de fixer la date du système à la bonne date du 4 janvier 2000. De plus, le personnel de projet prévoit offrir aux écoles un programme de mise à niveau en remboursant jusqu'à 500 \$ pour la mise à niveau ou le remplacement de stations de travail non conformes. Si un remplacement est justifié, les écoles pourront utiliser l'offre permanente de VolNet pour obtenir un rabais considérable.

### **Recommandation 8 (présent rapport)**

Le Bureau du projet de l'an 2000 devrait assurer un suivi avec le projet Premières nations de Rescol pour veiller à ce que toutes les questions de préparations en suspens soient réglées et à ce qu'on présente un ensemble de documents exhaustifs de l'an 2000 à l'agent du projet pour la vérification de l'assurance de la qualité.

### **2.4.4. COMPASS**

COMPASS enregistre les appels des clients du Bureau de la concurrence et en fait des rapports au Bureau (consultation, formation ou demandes de service). De plus, il contribue aux exigences d'information pour les rapports des directions générales et des cadres supérieurs. On n'a identifié aucune question importante à la suite de la vérification.

Les vérificateurs ont examiné les documents fournis au Bureau du projet de l'an 2000 et ont discuté de l'information avec celui-ci. La documentation fournie au Bureau du projet de l'an 2000 a été créée avant que les lignes directrices officielles sur l'assurance de la qualité ne soient élaborées et, par conséquent, ne satisfont pas à ces lignes directrices. Néanmoins, les renseignements contenus dans la documentation sont suffisants pour satisfaire aux exigences de conformité à l'an 2000 en ce qui a trait à la diligence raisonnable.

### **2.4.5. Direction générale du contrôleur - Direction générale des corporations - Région du Québec**

On n'a identifié aucune question importante à la suite de la vérification.

La vérification des deux directions générales et de la Région du Québec (en excluant les systèmes essentiels et les applications d'impact élevé à petite échelle) consistait à examiner toute la documentation fournie au Bureau du projet de l'an 2000 et à rencontrer le Bureau du projet de l'an 2000 pour clarifier l'information.